



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Marie-Armelle Fouéré
Tél : 05.56.01.73.44
Mail : ma.fouere@inao.gouv.fr

DREAL Nouvelle-Aquitaine
UD 24
15 rue Arthur Ranc
CS 60539
86020 POITIERS CEDEX

A l'attention de M. Didier Pages

Objet : Projet d'extension de carrière
CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD SA
Commune de Lanouaille (24)

Bègles, le 8 décembre 2021

Par courriel reçu le 14 octobre 2021, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier de demande d'autorisation d'exploitation de carrière sur la commune de Lanouaille dans le département de la Dordogne.

La commune de Lanouaille se situe dans les aires de production des appellations d'origine protégées (AOP) « Huile de noix du Périgord », « Noix du Périgord », et « Pomme du Limousin ». Elle se situe également dans les aires de production des indications géographiques protégées (IGP) « Agneau du Limousin », « Agneau du Périgord », « Atlantique », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Chapon, Poularde et Poulet du Périgord », « Jambon de Bayonne », « Périgord », « Porc du Limousin », « Porc du Sud-Ouest » et « Veau du Limousin ».

Six opérateurs producteurs d'AOP « Noix du Périgord », deux producteurs d'AOP « Pomme du Limousin », deux producteurs d'IGP « Canard à foie gras du Sud-Ouest » et un producteur de bovins Label Rouge étaient recensés en 2019 sur le territoire de cette commune et habilités à produire sous signes d'identification de la qualité et de l'origine.

La demande d'autorisation pour 30 ans s'inscrit sur une surface de 50,8566 ha dont 19,2048 ha consacrés à l'exploitation de la carrière à proximité d'un autre site exploité par SA Calcaires et diorite du Périgord. L'exploitation agricole de Lafon (anciens vergers convertis aujourd'hui en terres et prairies) à l'est de l'emprise de la demande d'autorisation appartient à la société Calcaires et Diorite du Périgord et sera conservée. Il n'y a pas de productions en AOP concernées par l'emprise du projet ou à proximité immédiate.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas d'objection à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr